

## COMMUNICATION DU TRESORIER

---

Le passage de la période d'abonnement à l'année civile (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, soit 10 numéros du B.U.P. + le supplément « bac technique » en novembre) au lieu de « l'année scolaire » (1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre, actuellement) est aujourd'hui nécessaire pour nos abonnés individuels, qui représentent plus de 80 % du fichier-abonnés. Les autres catégories d'abonnés : collectivités et abonnements jumelés avec l'A.P.B.G. ou l'A.P.M.E.P. sont déjà traités par « année civile ».

### 1) Pourquoi est-ce nécessaire ?

a) Chaque année, il y a de 1 000 à 1 200 abonnements individuels qui ne sont pas renouvelés (départ en retraite, etc.) et qui sont remplacés par un nombre sensiblement égal de nouveaux abonnements (balance : - 35 entre 1983 et 1984).

b) Cette balance n'est connue que vers la mi-janvier, lorsque les derniers règlements nous parviennent, et alors nous ajustons le tirage du B.U.P.

c) La tradition à l'U.d.P. est basée sur la confiance ; donc nous expédions le B.U.P. aux collègues dès octobre, avant que les paiements nous parviennent. La plupart de ces règlements parviennent de mi-octobre à la mi-janvier. Cela conduit à la situation suivante :

— De octobre à fin décembre, nous envoyons aux abonnés de l'année scolaire précédente les 3 numéros du B.U.P. (octobre, novembre, décembre) et le numéro supplémentaire de novembre ; les nouveaux abonnés les reçoivent aussi dès qu'ils sont connus... par leur règlement financier. Donc, de octobre à décembre inclus, nous savons qu'il nous faut tirer le B.U.P. chaque mois à 1 000 - 1 200 exemplaires excédentaires qui ne seront jamais réglés car nous ignorons qui cessera son abonnement. Le coût financier de cette anticipation confiante des expéditions de B.U.P. sur les règlements est de :  $(4 \text{ numéros}) \times (1\,000 \text{ à } 1\,200 \text{ exemplaires}) \times (12 \text{ francs environ de port inclus}) = 50\,000 \text{ à } 60\,000 \text{ francs, chaque année !}$

### 2) L'avantage que représente le passage à l'année civile pour la période d'abonnement.

Pour éviter le gaspillage expliqué précédemment, on pourrait envisager d'appeler les collègues à régler leur prochain abonnement avant le 1<sup>er</sup> octobre, disons de mai à septembre ; il faudrait alors que les tarifs en soient fixés dès avril ; cela supposerait que l'Assemblée Générale soit avancée de plus de 2 mois pour décider de ces tarifs. En outre, il serait difficile aux correspondants d'établissements de regrouper les abonnements individuels de leur collègue ou de leur lycée, etc., comme ils le font actuellement car la fin d'année scolaire, avec ses périodes d'examens, rendrait leur travail plus délicat.

Il est de loin *préférable* de *NE PAS CHANGER* la période des règlements de l'abonnement au B.U.P., soit du 1<sup>er</sup> octobre à mi-

décembre ; ces *paiements enregistrés au 31 décembre conditionneraient* ensuite les envois du premier numéro du B.U.P. courant janvier de l'année civile suivante.

### 3) Le problème de la transition.

Le passage de l'année civile qui vient d'être exposé (raisons et avantage) ne peut avoir lieu en 1986 sauf à imaginer que l'U.d.P. cesse toute parution du B.U.P. de octobre 1985 à décembre 1985.

\* Il n'a évidemment jamais été envisagé une telle solution.

Ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1987 qu'un nouveau régime de croisière pourra s'installer, basé sur l'abonnement - année civile 1987, à régler financièrement dès le 1<sup>er</sup> octobre 1986.

La solution de TRANSITION est un abonnement ALLONGÉ, du 1<sup>er</sup> octobre 1985 au 31 décembre 1986 ; SOIT 13 numéros du B.U.P. (octobre, novembre, décembre 1985 + janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet - août - septembre, octobre, novembre, décembre 1986) + 2 numéros supplémentaires (sujets de bac technique... en novembre 1985 ET novembre 1986).

Le tarif de l'abonnement préférentiel de TRANSITION, | EXCEPTIONNEL |, (réservé aux membres de l'U.d.P.), sera fondé sur une équation simple et logique :

$$(\text{tarif de l'abonnement} \times \frac{15 \text{ numéros (à titre } \textit{exceptionnel})}{11 \text{ numéros (rythme } \textit{normal})}) \times (1 + x).$$

\* L'Assemblée générale de juin 1985 déterminera le coefficient d'augmentation  $x$  (qui devrait se situer entre 7 et 10 %, afin d'arriver à un « compte rond », de l'ordre de 200 francs).

\* La cotisation qui conditionne l'abonnement à ce tarif préférentiel sera modifiée par une équation similaire, avec peut-être un coefficient  $y$  à la place de  $x$ , légèrement supérieur pour tenir compte des activités croissantes de l'U.d.P., en particulier dans le domaine de l'informatique (publication de brochures avec logiciel relatifs aux sciences physiques dès la fin de 1985). Ces activités nouvelles répondent aux vœux de nombreux collègues ; ce sont autant d'investissements préparant l'avenir... et le trésorier est mis à contribution ; je pense que la cotisation nationale pour cette période transitoire de 16 mois, EXCEPTIONNELLE, sera de l'ordre de 55 à 60 francs.

\* En résumé : pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 1985 au 31 décembre 1986, on peut prévoir :

a) une cotisation nationale (conférant par son règlement la qualité de membres de l'U.d.P.) de 55 à 60 francs ;

b) un tarif préférentiel à l'abonnement de durée EXCEPTIONNELLE de l'ordre de 200 francs ;

c) un tarif « prix public » pour l'abonnement au B.U.P. de 255 à 260 francs pour cette période allongée.

\* Il va de soi que les tarifs d'abonnement collectivités, et la cotisation « collège » (ouvrant droit au Service gratuit des B.U.P. - « Collège »), ainsi que les tarifs d'abonnements + cotisations jumelées avec l'A.P.B.G. ou l'A.P.M.E.P., déjà rythmés par l'année civile, n'augmenteraient que du facteur de croissance annuel usuel, ce qui devrait aboutir pour les 2 premiers à 220 francs (collectivités) et 60 à 65 francs (cotisation « Collège »).

#### 4) Après la transition.

Les tarifs ultérieurs d'abonnement (pour l'année 1987) SERONT EVIDEMMENT en FORTE BAISSSE par rapport à ceux de la période de transition, ainsi que la cotisation nationale. On peut prévoir une cotisation de 50 francs pour 1987, un abonnement préférentiel de 160 francs et un tarif public (non membre U.d.P.) de 210 francs pour 1987, sauf « cataclysme » économique.

#### Résumé.

	PROJETS		
	Année scolaire	transitoire EXCEPTIONNEL	Année civile
	du 1-10-84 au 30-9-85 (en cours) 11 numéros B.U.P.	du 1-10-85 au 31-12-85 15 numéros B.U.P.	du 1-1-87 au 31-12-87 11 numéros B.U.P.
Cotisation Nationale	35	55 à 60 ?	≈ 50 ?
Abonnement préférentiel au B.U.P. (membre U.d.P.)	135	≈ 200 ?	≈ 160 ?
Abonnem. au B.U.P. prix public (non membres) .....	200	≈ 255 à 260	≈ 210 ?
	d'orénavant alignés sur (Cotisation Nationale + Abonnement préférentiel)		

#### 5) Conclusion.

Depuis 2 ans, nous avons essayé de changer quelques aspects du fonctionnement de l'U.d.P.; évolution vers une gestion informatisée des abonnements et des cotisations, création d'un tarif « public » et d'un tarif préférentiel réservé aux membres; sur ce dernier point, il est apparu que l'écart entre ces 2 tarifs, supérieur à la cotisation nationale, était excessif; nous le ramenons à cette dernière, ainsi que c'est l'usage dans la plupart des associations similaires à la nôtre. Le nouveau changement proposé a pour but, comme les précédents, d'amenuiser les gaspillages marginaux inhérents à notre fonctionnement basé sur la confiance.

Mieux maîtriser nos recettes avant d'engager nos dépenses est une nécessité. J'ajouterai pour conclure que si nos tarifs ont augmenté plus que l'inflation depuis 2 ans, cela est dû à 3 causes :

a) le *coût du papier* pour l'impression du B.U.P. a fortement augmenté (3, voire 4 fois plus que l'inflation) ;

b) le poste budgétaire « matériel et logiciel » pour l'*informatisation* des fichiers doit être alimenté sur 3 à 4 ans ;

c) il faut préparer l'avenir et en particulier, épargner pour envisager à moyen terme l'achat d'un *local* nettement plus grand que l'actuel local -secrétariat ; une salle de réunion pour les diverses commissions de l'U.d.P., pour le Bureau, ne serait pas un luxe. Ceci est un autre changement qu'il faudra aborder d'ici 5 à 6 ans.

\* Nous approchons des 7 500 fiches entrées dans le fichier informatique à la mi-mars 1985.

\* Nous envisageons d'insérer dans les B.U.P. de juillet-août-septembre, octobre, novembre 1985, une fiche cartonnée de couleur différente d'un B.U.P. au suivant, portant les mentions : 1<sup>er</sup> appel de cotisation et (ou) abonnement, puis 2<sup>e</sup> appel, puis 3<sup>e</sup> appel. Au verso figurerait l'explication des tarifs pour la période transitoire du 1-10-1985 au 31-11-1985, et un tableau de l'ensemble de ces tarifs.

Je vous remercie de votre attention.

J. BOULOUMIÉ.

---